

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD et Vincent PERROQUIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Stéphanie CAUDRON (*ayant donné pouvoir à Claudine MICLO*), David GUILLEMER (*ayant donné pouvoir à Emmanuel CADE*).

Secrétaire de séance : Catherine HEREL

Remplacement et modification des chambres Telecom de la rue Saint Roch et de la place Abbé Oléron :

Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par ORANGE pour le remplacement et la modification des chambres Telecom de la rue Saint Roch et de la place Abbé Oléron et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur ARNOLD, Adjoint, à signer les documents relatifs à ces travaux.

Rénovation du foyer de l'école privée :

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) des Côtes d'Armor.

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Conseil Municipal approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décide d'adhérer, à compter du 1er Janvier 2020, au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023.

Participation financière à l'ALSH Plancoët - Association La Plancoëtienne :

Monsieur le Maire rappelle qu'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a été créé à Plancoët et que, de septembre à décembre 2018, il était géré par l'Association La Plancoëtine. Patricia URVOY, agent communal, a été mise à disposition de cette association les mercredis de cette période. Le Conseil Municipal décide de ne pas demander de participation financière pour la mise à disposition de Patricia URVOY à l'association La Plancoëtine pour l'ALSH de septembre à décembre 2018.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Centre des Finances Publiques de Plancoët demandant l'admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes datant de 2010 à 2017 non recouverts. Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des titres de recettes listés sur l'état du Centre des Finances Publiques, en date du 30 septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur REVEL, Adjoint, à signer toutes les pièces relatives ce dossier.

Décision modificative sur le budget principal :

Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente les modifications à apporter au Budget Principal 2019. Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 2 au budget principal.

Convention de réalisation de prestations de service avec Dinan Agglomération :

Il est proposé de conclure une convention de gestion pour les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal approuve le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération décide d'accepter les termes de la convention et autorise le Maire ou Monsieur ARNOLD, Adjoint, à signer cette convention avec Dinan Agglomération, et tout autre document relatif à cette convention.

Ouverture dominicale des commerces année 2020 :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture des magasins situés sur la commune pour les deux dates suivantes :

- DIMANCHE 20 DECEMBRE 2020
- et DIMANCHE 27 DECEMBRE 2020

Acquisition de chaises pour la commune :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de 150 chaises pour les salles polyvalentes et de 20 tables pour la salle Chateaubriand.

Aménagement du restaurant scolaire et accueil périscolaire :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Cabinet Eric LEBEDEL de Plérin pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).